

DÉLIBÉRATION N°DL20250016 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 11 FÉVRIER 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 31/01/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 23 présents, 12 absents représentés, 4 absents non représentés, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 23h50) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 00h05) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à compter de 18h50) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à compter de 18h57) ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à compter de 18h38) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (à compter de 18h37) ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h37) ; M. Romain PIPIER (à compter de 18h48) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 18h45)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Florence VANELLE (à compter de 23h50) ; Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 00h05) ; M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE ; M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Pierre DECLINE ; M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50) ; Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h57) ; Mme Aba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON ; M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 18h38) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h37) ; Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY ; Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGU

ABSENTS

M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h37) ; M. Romain PIPIER (jusqu'à 18h48) ; Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 18h45)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ORGANISATION DU CARNAVAL 2025 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES ASSOCIÉES

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Dans le cadre des festivités de carnaval, la commune de Saint-Chamond et les structures socio-culturelles de la commune s'associent afin de proposer un programme d'animations dans le centre-ville et les quartiers.

Cette manifestation contribue à l'animation de la ville et crée du lien entre les habitants, impliquant l'ensemble des acteurs des quartiers (commerçants, associations, familles...).

La thématique retenue pour l'édition 2025 sera « Les Carnavals de la Nouvelle Orléans ».

Le carnaval se déclinera ainsi en deux temps :

- **Premier temps** : la préparation

La compagnie stéphanoise « Le GRRIZZLI » a été missionnée pour préparer les structures dès janvier 2025. Les enfants et les adultes seront préparés au défilé grâce à une approche musicale autour du chant et de la danse.

- **Deuxième temps** : la journée du Carnaval dans les quartiers et le défilé en centre-ville – Mardi 04 mars 2025

Un programme d'animation musicale et festive sera présenté dans chacun des quartiers pour se terminer par un défilé en centre-ville.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention est proposée avec l'ensemble des structures partenaires :

- le centre social et culturel de Saint-Julien,
- le centre social et culturel de Lavieu Centre-Ville,
- le centre social d'Izieux Le Creux,
- l'établissement ALSH ALFA 3A – Pablo Neruda.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour,

2 sans participation Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat relative à l'organisation des festivités de Carnaval 2025, telle que présentée ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 12/02/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne